

Chers confrères,

Dans ce contexte inédit, comme toute entreprise, l'Ordre des pharmaciens poursuit ses activités et a mis en place le télétravail pour ses salariés.

La continuité des activités ordinaires est assurée dans la mesure du possible avec des modalités adaptées à la situation.

Concernant l'inscription au tableau de la section B, **toute demande adressée avant le 17 mars** et revêtant un caractère urgent ainsi que **toute nouvelle demande** à compter de cette date sont à adresser par email à webbbc@ordre.pharmacien.fr ou via le nouveau portail de services aux pharmaciens : [e-POP](#), accessible depuis votre espace pharmaciens.

Avec e-POP vous pouvez déclarer votre adresse électronique pour recevoir les alertes sanitaires, contacter votre section et lui adresser des éléments, demander des documents et les conserver dans votre espace sécurisé.

Les lignes téléphoniques des permanents des sections B et C restent actives.

Nous répondrons à vos demandes dans les meilleurs délais. Votre inscription vous sera confirmée par email. Les certificats signés vous seront adressés ultérieurement.

Vous pouvez consulter l'[annuaire des pharmaciens](#) sur le site de l'Ordre qui continue à être mis à jour.

Nous vous invitons à suivre l'actualité sur le site ordinal www.ordre.pharmacien.fr, sur les sites ministériels et celui de l'ANSM.

Les conseillers de la section B restent à votre écoute et mettent tout en oeuvre pour vous accompagner dans cette situation très particulière.

Comptant sur votre mobilisation et votre implication à tous pour maintenir vos activités tout en préservant votre santé et celle de vos collaborateurs.

Bien confraternellement,

Frédéric Bassi

Président - Section B